

Informations sur la politique d'exécution des ordres



INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE D'EXÉCUTION DES ORDRES

La Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (la Directive MIF) est une législation communautaire qui vise à harmoniser les réglementations applicables aux entreprises d'investissement en Europe. Elle est entrée en vigueur le 1er novembre 2007.

Nos Obligations

Conformément à la Directive MIF et aux dispositions légales et réglementaires la transposant au Royaume Uni, CMC Markets UK Plc (« CMC Markets » ou « nous ») a établi une politique d'exécution des ordres (la « Politique d'exécution ») qui définit les mesures raisonnables que CMC Markets a mis en œuvre à compter du 1er novembre 2007 en vue de vous fournir le meilleur résultat possible lors de l'exécution d'ordres pour votre compte.

Un résumé de la Politique d'exécution, qui doit être lu conjointement avec les Conditions Générales, est présenté ci-dessous. Nous vous prions de noter que, bien que la Directive MIF et les dispositions la transposant au Royaume-Uni, exigent de nous une politique d'exécution des ordres, cette politique d'exécution ne fait pas partie du contrat que vous avez conclu avec CMC Markets. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous sommes à votre entière disposition.

Champ d'application

Notre Politique d'exécution s'applique à l'exécution d'ordres portant sur des contrats financiers avec paiement d'un différentiel ("*contracts for differences*" ou CFD), ou d'autres produits dérivés négociés de gré à gré pour le compte de nos clients non professionnels et professionnels. Nous serons toujours la seule et unique contrepartie de vos ordres, qui seront traités dans notre propre système de négociation et non sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (*multilateral trading facility* ou MTF).

En cas d'instructions précises de votre part relatives aux modalités d'exécution de votre ordre, nous serons réputés avoir pris toutes les mesures raisonnables en vue d'obtenir le meilleur résultat possible en suivant vos instructions. Nous attirons votre attention sur le fait que ces instructions spécifiques nous dispensent de suivre notre Politique d'exécution. Dans l'hypothèse où vos instructions seraient incomplètes nous suivrions normalement notre Politique d'exécution pour les aspects de l'ordre qui ne seraient pas couverts par vos instructions.

A défaut d'instructions spécifiques de votre part, nous prendrons généralement en compte les différents facteurs et critères d'exécution indiqués ci-dessous pour déterminer comment obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution d'ordres pour votre compte.

Facteurs et critères d'exécution

Les facteurs et critères d'exécution que nous prenons généralement en compte lors de l'exécution d'ordres pour votre compte sont les suivants:

- Le prix (voir notre Politique de prix ci-dessous)
- Les coûts (le cas échéant)
- La taille de l'ordre (par exemple si l'ordre excède la taille normale de négociation)
- La nature de l'ordre (le type d'ordre, notamment les ordres à seuil de déclenchement (ordres stop) et les ordres limités, si une détermination du prix d'un ordre doit être effectuée, si l'ordre est exécuté automatiquement ou manuellement, etc.)
- La rapidité et la probabilité d'exécution (par exemple s'agissant d'ordres exécutés lorsque le marché du sous-jacent concerné est fermé).

Nous pouvons aussi prendre en compte d'autres facteurs ou critères relatifs à l'exécution d'un ordre spécifique. Pour les clients non professionnels ou professionnels, nous attachons généralement le plus d'importance au coût total lors de l'exécution de l'ordre. Le coût total comprend le prix de l'instrument financier concerné et, le cas échéant, les coûts liés à son exécution. Toutefois, dans certaines circonstances, pour certains clients et s'agissant de certains ordres et instruments financiers, nous pouvons privilégier au cas par cas des

facteurs d'exécution autres que le prix ou les coûts en vue d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution.

Politique de prix

Les différents types d'instruments financiers négociés par CMC Markets ainsi qu'une description de la méthode de détermination du prix de ces instruments figurent ci-dessous. Les frais ou commissions (le cas échéant) sont communiqués à nos clients par écrit et sont inscrits dans la Grille Tarifaire.

CMC Markets a pour vocation de vous offrir le service de négociation le plus compétitif du marché. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, il se peut que nous devions augmenter notre marge habituelle (« *spread* »). Afin de nous assurer que nos clients connaissent de façon certaine le *spread* applicable à un instrument donné, nous plafonnons ces *spreads* comme suit : durant les horaires de négociation d'un sous-jacent en particulier, nous n'offrirons jamais un *spread* plus élevé que le *spread* correspondant sur le marché du sous-jacent ajouté au *spread* maxima plafonné applicables pendant les horaires de négociation. En dehors des horaires de négociation d'un sous-jacent particulier, pour une transaction en particulier, nous n'appliquerons jamais un *spread* plus élevé que le *spread* plafonné maximal applicable en dehors des horaires de négociation. De la même façon, lorsque nous calculons le prix d'un instrument en se basant sur le prix de ses composants nous n'utiliserons jamais des *spreads* plus élevés que les *spreads* correspondants sur le marché du sous-jacent auxquels s'ajoutent les *spreads* maximaux plafonnés (applicables pendant les horaires de négociation).

Le tableau ci-dessous indique les *spreads* maximaux plafonnés par type d'instruments. Sauf stipulation contraire, les *spreads* maximaux plafonnés ci-dessous s'appliquent à la fois pendant les horaires de négociation et en dehors de ces horaires.

	CFD
	% de notre prix médian pour chaque instrument
Actions	3%
Indices	1%
Indices sectoriels	3%
Bons du Trésor	1%
Matières premières	1%
Change/FX	1%

Nous vous notifierons par écrit ou courrier électronique si nous changeons ces niveaux. Nous vous rappelons que ces *spreads* maximaux seront appliqués uniquement dans des circonstances exceptionnelles.

N'hésitez pas à contacter un membre de notre bureau de négociation (*dealing desk*) si vous avez des questions concernant notre Politique de prix.

CFD sur Actions

CMC Markets a accès à au moins un marché sur lequel sont négociées les actions sous-jacentes des CFD sur actions offerts par CMC Markets. Les transactions en résultant peuvent éventuellement être couvertes par l'acquisition des sous-jacents. Lorsque des services d'accès direct au marché sont offerts (pour les Actions Australiennes par exemple), CMC Markets déterminera le prix à partir de ce marché et négociera à ce prix avec le client.

Quelle que soit la position sur le marché du sous-jacent concerné, CMC Markets peut renforcer la liquidité de tout instrument en offrant une plus grande liquidité à un prix donné, par exemple en offrant à plusieurs clients le même prix quel que soit le niveau de liquidité du marché du sous-jacent. En cas de transactions plus importantes, l'ordre du client est traité dans la limite du prix demandé par le client afin d'obtenir le meilleur prix disponible à un moment donné sur le marché ou offrir un prix ferme pour satisfaire la taille de l'ordre.

S'agissant des actions britanniques qui sont évaluées par CMC Markets en dehors des horaires de négociations, les prix sont déterminés à partir des négociations de sous-jacents équivalents tel que des ADR (*American Depositary Receipt*) aux États-Unis et recalculés en livre sterling au bénéfice des clients et

la continuité du contrat unique, en utilisant le taux spot FX de CMC Markets approprié.

Il en résulte que les *spreads* des CFD sur actions sont variables. Pour les produits dérivés sur *spread* d'actions, CMC appliquera des *spreads* supplémentaires autour de ces *spreads* variables et (dans le cas des contrats à terme) des ajustements pour coût de portage.

CFD sur Indices

Les prix de CMC Markets s'agissant des CFD sur Indice spot seront déterminés par référence au niveau du prix des indices futures des sous-jacents respectifs. Le prix proposé par CMC Markets prendra en compte une déduction de la "fair value". La "fair value" est l'hypothèse théorique selon laquelle un contrat à terme négocié sur un marché devrait pouvoir être évalué en tenant compte de facteurs tels que, par exemple, le niveau actuel de l'indice spot ainsi que des ajustements de dividendes etc.

Nos prix s'agissant des CFD sur indices sont basés sur le prix des contrats à terme négociés sur un marché.

Lorsque des négociations portant sur des CFD sur indices sont effectuées « En dehors des horaires de Négociation » (c'est-à-dire en dehors des horaires de négociation de l'indice concerné), CMC Markets calculera son prix sur la base du prix de clôture de l'instrument sous-jacent, en tenant compte toute autre considération utile (les variations des pourcentages d'autres indices corrélés ou des indices de contrats à terme standardisés en pondérant afin de fournir avec autant de précision que possible le mouvement de marché anticipé).

Les CFD sur indices peuvent être fermés à tout moment au cours des « heures de transaction » de CMC Markets pour les indices correspondants.

CFD sur Indices sectoriels

En vue d'obtenir un prix réaliste et juste, les prix de CMC Markets seront calculés en utilisant les prix disponibles, à un moment donné, par rapport à la part pondérée de chaque membre du secteur, en tenant compte des facteurs tels que la liquidité, le volume des échanges des membres. Ce calcul est effectué en temps réel et publié en temps réel sur la plateforme de négociation Marketmaker® de CMC Markets.

Il résulte de cette méthode de détermination du prix que le *spread* des CFD sur Indices sectoriels est variable.

CFD sur Matières premières

CMC Markets a accès à au moins un marché à terme par matière première pour laquelle CMC propose des CFD sur Matières premières. En s'appuyant sur les sous-jacents, CMC Markets déterminera un prix en prenant en compte, le cas échéant, les coûts de portage, etc.

Si les prix d'achat et de vente ne sont pas disponibles, CMC Markets s'appuiera sur la dernière transaction de l'instrument sous-jacent et appliquera ensuite un *spread*. Ce *spread* ne dépassera pas le *spread* plafond.

Si les matières premières ne font pas l'objet d'une négociation sur un marché, CMC Markets se procurera les prix auprès d'un teneur de marché qui, selon notre expérience, fournit un service satisfaisant, et en tenant compte des facteurs tels que la fréquence des mises à jour, les *spreads* et la fiabilité, déterminera un prix sur cette base.

CFD sur Bons du Trésor

CMC Markets a accès à au moins un marché par instrument sous-jacent sur lequel il propose des CFD Sur Bons du Trésor. Par référence aux instruments

sous-jacents, CMC Markets déterminera un prix en tenant compte, le cas échéant, des coûts de portage, etc.

Marché des changes

Les prix de CMC Markets pour des produits de Change ou de devise qui n'ont pas pour sous-jacent des contrats à terme négociés sur un marché sont déterminés à partir de banques indépendantes installées sur les principales places financières qui fournissent de la liquidité au marché de gré à gré des changes. CMC Markets se procurera les prix d'un teneur de marché de produits de Change ou de devise qui, selon notre expérience, fournit un service satisfaisant, en tenant compte de facteurs tels que la fréquence des mises à jour et la fiabilité, et déterminera un prix sur cette base.

Pour proposer des prix sur des produits de Change ou de devise (comme par exemple des CFD ayant pour sous-jacent des futures sur devises) en référence au prix des futures sous-jacents, CMC Markets a accès à au moins un marché à terme par produit de Change ou de devise sur lequel sont négociés les dérivés sous-jacents des CFD proposés par CMC. En se référant aux instruments sous-jacents, CMC Markets proposera un prix en tenant compte, le cas échéant, du coût de portage, etc.

Si les prix de référence de l'offre et de la demande du sous-jacent ne sont pas disponibles, CMC Markets s'appuiera sur la dernière transaction de l'instrument sous-jacent et appliquera ensuite un *spread*. Ce *spread* ne dépassera pas le *spread* plafond.

Changement de *spread*

CMC Markets se réserve le droit de modifier le *spread* CMC Markets (par exemple lorsque le marché change rapidement ou en cas de faible liquidité) dans la limite du plafond global.

Infrastructure d'exécution des ordres

Nous serons toujours la seule et unique contrepartie de vos ordres, qui seront traités dans notre propre système de négociation. Vous pouvez nous demander plus de détails concernant les marchés réglementés sous-jacents, les plateformes de négociations, les marchés et autres fournisseurs de liquidité que nous utilisons comme référence pour déterminer des prix pour nos CFD sur Actions, Matières premières et Bons du Trésor.

Effet d'autres facteurs sur l'exécution de votre ordre

La plupart des transactions auront un prix automatiquement défini et seront exécutées par les systèmes de transactions internes automatisés de CMC Markets. Toutefois, en fonction de facteurs comme, par exemple, des conditions de marché inhabituelles ou la taille et la nature de votre ordre, un instrument peut voir son prix totalement ou partiellement défini manuellement et/ou un ordre peut être exécuté manuellement. En période de grande demande, la détermination de prix manuelle et/ou l'exécution peut entraîner des retards dans le traitement de votre ordre, ce qui à son tour peut avoir une incidence sur le prix auquel votre ordre est exécuté. CMC Markets s'engage à fournir la technologie de transaction la plus compétitive possible et a installé des procédures de transaction pour minimiser les risques de retard.

Surveillance et Revue

Nous contrôlerons et reverrons régulièrement notre Politique d'exécution et les accords associés pour s'assurer que nous sommes en conformité avec nos obligations réglementaires, que les défauts sont identifiés et les modifications appropriées sont effectuées. La dernière version de ce résumé de notre Politique d'Exécution est disponible à l'adresse www.cmcmarkets.fr et CMC vous notifiera par écrit ou par email de tout changement important.

CMC Markets UK Plc 133 Houndsditch, London EC3A 7BX Royaume-Uni, pouvant agir en France depuis son siège ou au travers de sa succursale établie en France au 37, avenue des Champs Elysées 75008 Paris, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (RCS Paris 525 225 918).

CMC Markets UK Plc est une société enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 2448409, autorisée et réglementée par la Financial Services Authority (enregistrement n°173730), et enregistrée auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel en vue d'agir depuis le siège ou au travers de sa succursale

Numéro Gratuit T 08 05 11 18 05 **T**+44 (0)20 3003 8031 (depuis l'étranger) **Numéro Gratuit F** 0805 11 18 08 **F**+44 (0)20 7170 8498 (depuis l'étranger)
E info@cmcmarkets.fr www.cmcmarkets.fr